

PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019 1^{er} degré public

CALENDRIER

Travaux préparatoires

L'objectif est de croiser les données et de partager les analyses avant de prendre les décisions en matière de carte scolaire. Tous les acteurs sont amenés à participer aux travaux préparatoires selon un calendrier précis.

⇒ **Disposer d'une base de données fiable sur les effectifs**

Novembre 2018 : prévisions d'effectifs par les directeurs d'école

Fin novembre 2018 : consolidation des prévisions d'effectifs par les IEN

Décembre 2018 / janvier 2019 : croisement des données des directeurs d'école/des IEN/de la DSDEN

⇒ **Disposer d'éléments qualitatifs et de contexte local**

Décembre 2018 : réunion bilatérale entre la DSDEN et chaque Inspecteur

⇒ **Affiner et actualiser les analyses**

Fin janvier 2019 : groupe de travail avec les organisations syndicales

⊗ Il faut rappeler que les inspecteurs de circonscription, premiers interlocuteurs des élus et des usagers, font la synthèse régulière des informations et des analyses recueillies durant toute cette phase de consultation.

⊗ Ces phases de consultation sont préparatoires et, à ce titre, ne font pas l'objet de communication. Compte tenu du nombre d'élèves du département (près de 29400) pour 253 écoles, des besoins en remplacement, ce travail de qualité nécessite du temps pour se rapprocher au plus près de ce que sera la rentrée en septembre 2019.

Consultations officielles

Mi-février 2019 : comité technique spécial départemental, composé de représentants syndicaux, chargé d'émettre un avis sur les ouvertures et fermetures de postes.

Mi-février 2019 : conseil départemental de l'Education nationale, composé d'élus, de représentants syndicaux et de parents d'élèves, chargé d'émettre un avis sur les ouvertures et fermetures de postes.

Décisions

Mi-février 2019 : arrêté de l'Inspectrice d'académie - directrice académique portant décisions de retrait ou d'attributions de postes (ouverture et fermeture). Publication des mesures envisagées.

Pour information : mai – juin, phase d'ajustements, publication des mesures d'ajustements / septembre : ajustements de rentrée